

PROGRAMME

Ateliers de l'Outre-Mer – 3ème édition

REF : AOM-24

Les Lundi 20, mardi 21 et/ou mercredi 22 janvier 2025

Jusqu'à 24 h. de formation

En présentiel, à Fort de France – Martinique

Je m'inscris en ligne : <https://www.edilaix.com/produit/ateliers-de-loutre-mer-3eme-edition/>

Je choisis mes ateliers "à la carte" pour calculer mes frais d'inscription

Durée

24.00 heures (3.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Identifier les règles applicables à la convocation et à la tenue d'une assemblée générale
- Appréhender les changements issus de la jurisprudence récente et les points d'achoppement
- Appréhender les conditions spécifiques de la prescription acquisitive outre-mer
- Identifier les effets de la publication d'un acte de notoriété
- Connaître les modalités d'exercice de l'action judiciaire
- Appréhender les règles fondamentales et leur évolution
- Identifier les principales causes de contentieux
- Être capable d'appréhender les actualités législatives réglementaires et jurisprudentielles en matière de bail commercial
- Être capable d'appréhender les actualités législatives réglementaires et jurisprudentielles en matière de bail d'habitation.

Contenu de la formation

- Copropriété | La régularité de l'assemblée générale
 - I.- Les pièges de la convocation de l'assemblée générale : Le strict respect des règles formelles de convocation ; Le contenu obligatoire de la convocation
 - II.- Les écueils de la tenue d'une assemblée générale : L'exigence de la feuille de présence ; Les différents modes d'expression des votes ; Les incidents de séance
 - III.- Les risques de recours : Les conditions d'un recours en annulation ; Les motifs d'annulation
- Copropriété | L'actualité jurisprudentielle de la copropriété
 - Règlement de copropriété
 - Charges
 - Travaux
 - Syndicat
 - Syndic
 - Assemblée générale
- Droit foncier | La prescription acquisitive en Outre-Mer

- I.- Les conditions de l'usucapion : Les conditions du droit commun ; Les dérogations prévues outre-mer
- II.- Le contenu de l'acte de notoriété : Les personnes et les biens concernés ; Les éléments probatoires ; La référence aux textes applicables
- III.- Les conditions de publication de l'acte de notoriété : L'auteur de la publication ; Les modalités de la publication
- IV.- Les effets de la publication de l'acte de notoriété : Une présomption de propriété ; La contestation judiciaire de l'acte de notoriété
- Droit foncier | L'actualité jurisprudentielle du droit foncier
 - I.- La règle de l'accession
 - II.- Le bornage
 - III.- Le droit de propriété et la jurisprudence de la Cour de cassation
 - IV.- Les troubles anormaux de voisinage
 - V.- Les servitudes
 - VI.- La prescription acquisitive
- Baux commerciaux | Actualités législatives et jurisprudentielles
 - Champ d'application du statut des baux commerciaux
 - Baux hors statut et durée (dérogatoires, précaires, locations saisonnières)
 - Loyers révisés et indexés
 - Facteurs locaux de commercialité
 - Obligation des parties
 - Obligation de délivrance
 - Charges et travaux
 - Cession et transmission
 - Congé
 - Droit de préemption
 - Fin du bail
 - Bail commercial et procédure collective
- Baux d'habitation | Actualités législatives et jurisprudentielles
 - Conclusion du bail
 - Obligation de décence
 - Etat des lieux
 - Congé
 - Obligation de relogement
 - Prescription de 3 ans instaurée par la loi ALUR
 - Obligation d'entretien
 - Travaux énergétiques
 - Fin du bail

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers, gestionnaires de copropriété, responsables de services, juristes d'entreprise, experts-comptables.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)